



DEEP/18-791-398 du 01/10/2018

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES
SUPERIEURES - PROMOTION 2018**

Référence : Article R.914-64 du code de l'Education

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements privés du second degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale du second degré

Dossier suivi par : Mme SAUVAGET- Tel : 04 42 95 29 12 - Mme BONDIL - Tel : 04 42 95 29 06

Les maîtres concernés doivent :

Etre en fonction **au 1^{er} septembre de l'année de la promotion** ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale, etc.).

Pour que leur demande soit recevable, les maîtres doivent remplir cumulativement les conditions suivantes :

- Bénéficier de l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins **le 6^{ème} échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au **1^{er} septembre de l'année de la promotion**.
- Avoir assuré pendant **deux années scolaires**, au moins **cinq heures hebdomadaires** d'enseignement dans une **classe préparatoire** aux grandes écoles.
- Chaque candidat doit remplir la **fiche de candidature jointe en annexe 1**.

Les chefs d'établissement doivent renseigner la fiche d'avis (annexe 2)

Les candidatures (annexe 1) dûment remplies, datées et signées par le candidat, accompagnées de la copie du dernier rapport d'inspection seront transmises par le chef d'établissement à la Division de l'Enseignement Privé accompagnée de leur avis (annexe 2) pour :

le vendredi 19 octobre 2018, délai de rigueur.

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date **sera rejeté**.

Le service communiquera la liste des candidats pour avis auprès des IA-IPR aux fins de connaître leur avis (annexe 3)

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note y compris auprès des personnels absents.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE : D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

**CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELLE DE REMUNERATION
DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPERIEURES**

DISCIPLINE :

NOM : Prénoms: Type, nom et adresse de l'établissement d'exercice :	Nom de jeune fille..... Date de naissance.....
--	---

I - Note pédagogique *

(joindre obligatoirement le rapport d'inspection)

Note obtenue :

Date de l'inspection :

* Lorsque les agents ont bénéficié d'une note arrêtée au 31 août 2016 (ou 31 août 2017 pour les situations particulières) selon les orientations définies par la note DGRHB2-3 n°2016-0072 du 16/12/2016, celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation.

II – Échelon au 1er septembre 2018 (année de la promotion)

(joindre obligatoirement les pièces justificatives)

Echelon :

Date d'entrée dans l'échelon :

III – Affectation en CPGE : (joindre obligatoirement l'emploi du temps)

Classes :

Date d'affectation :

Nombre d'heures :

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à le

Signature

Avis du recteur

ANNEXE 2

D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

**FICHE D'AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LES MAITRES RELEVANT DE L'ECHELLE DE
REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES PROMOUVABLES A L'ECHELLE DE REMUNERATION
DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPERIEURES**

Académie d'Aix-Marseille:

<p>Nom d'usage :</p> <p>Nom de famille :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Date de naissance : _ _ - _ _ - _ _</p> <p>N° identifiant EN (Numen) : _ _ - _ _ - _ _ - _ _</p>	<p>Etablissement d'exercice</p>
<p>Avis du chef d'établissement auprès duquel exerce l'agent promouvable (avis non requis pour les enseignants exerçant les fonctions de direction) :</p> <p><input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> A consolider</p> <p>Fait à _____ , le _____ Signature et cachet</p>	

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressée pour courrier postal ou messagerie électronique à :

Rectorat : Division des Etablissements d'Enseignement Privés
Adresse : Place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence, Cedex 01
Mail : ce.deep@ac-aix-marseille.fr

Impérativement avant le 19 octobre 2018

ANNEXE 3

D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

**FICHE D'AVIS DE L'INSPECTEUR POUR LES MAITRES RELEVANT DE L'ECHELLE DE REMUNERATION
DES PROFESSEURS AGREGES PROMOUVABLES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR
DE CHAIRES SUPERIEURES AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Académie d'Aix-Marseille:

<p>Nom d'usage :</p> <p>Nom de famille :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Date de naissance : _ _ _ _ _</p> <p>N° identifiant EN (Numen) : _ _ _ _ _</p>	<p>Etablissement d'exercice</p>
<p>Avis l'inspecteur</p> <p><input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> A consolider</p> <p>Fait à _____, le _____ Signature et cachet</p>	

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressée pour courrier postal ou messagerie électronique à :

Rectorat : Division des Etablissements d'Enseignement Privés
Adresse : Place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence, Cedex 01
Mail : ce.deep@ac-aix-marseille.fr

Impérativement avant le 16 novembre 2018